

N° INSEE : 32411	MAIRIE DE SANSAN	Exercice 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025-03-03		Envoyé en préfecture le 31/03/2025
		Reçu en préfecture le 31/03/2025 Publié le ID : 032-213204118-20250324-D_20250303-DE
Date de convocation : 17.03.2025		VOTES
Nombre de membres en exercice : 7		Pour : 5
Nombre de membres présents : 5		Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 5		Abstention : 0

Le **24 mars 2025**, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. GARROS Thierry, Premier Adjoint
Présents : Nathalie ADREY, Stéphanie CLÉMENTE, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC
Procurations : 0
Excusés : Nicolas DUROU, Hélène BARBOT
Secrétaire de séance : Nathalie ADREY

Objet : Vote des taux des taxes directes locales pour 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les taux de 2025 comme suit :

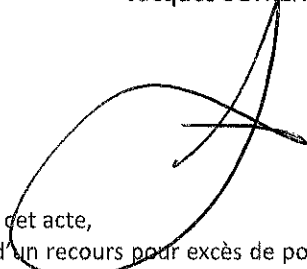
TH : 10.48 %
TFB : 55.24 %
TFPNB : 85.52 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Nathalie ADREY



Le Maire,
Jacques SONILHAC




M. Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition provisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	41 162	55,24	165,09	41 700	23 035	55,24	23 035
Taxe foncière non bâties (TFNB)	8 958	85,52	240,64	8 900	7 611	85,52	7 611
Taxe d'habitation (TH)	9 044	10,48	55,93	5 100	534	10,48	534
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				31 180	>>>	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH vote 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5) 31 180		

☐ Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

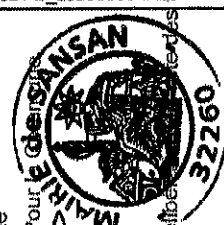
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
0				1 016	0	0	0	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
31 180		1 016		32 196

Le 21 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
CATHERINE PERINETTI

Le 31/03/2025
Pour la Préfecture,
[Signature]


MAIRIE DE SANSAN
32260